

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20230330-003****du 30 mars 2023****n°003****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

PRESENTS (25) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Anne-Florence BOURAT, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN.

POUVOIRS (12) : Hubert PREHER donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
 Michel DROIN donne pouvoir à Maryse LAVRARD
 Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Yasin ERGÜL
 Elisabeth PHILIPPONNEAU donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
 Séverine BART donne pouvoir à Jeannie MARECOT
 Isabelle DUCHER donne pouvoir à Jacques MELQUIOND
 Gilles MAUDUIT donne pouvoir à Laurence RABUSSIÉ
 Elsa FARHAT donne pouvoir à Jean-Michel MEUNIER
 Béatrice ROUSSENQUE donne pouvoir à Stéphane RAYNAUD
 Flavy FRUCHON donne pouvoir à Corine FARINEAU
 David SIMON donne pouvoir à Patrice CANTINOLLE
 Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MÉRY

EXCUSES (2) : Isabelle MIGUET, Jean-Pierre de MICHIEL

Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÜL

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**OBJET : Régularisation foncière 5 rue Saint Jean**

De 2020 à 2022, la commune a acquis les immeubles situés à l'angle de la rue Bourbon et de la rue Colbert, formant l'ensemble immobilier dit « Z ». L'état de dégradation de ces bâtiments était tellement avancé que seule une opération publique de démolition/reconstruction ne pouvait être envisagée.

L'étude de ce projet avec Immobilière Atlantique Aménagement (IAA), futur maître d'ouvrage de cette opération, a nécessité l'intervention du cabinet de géomètre SITEA Conseil pour établir un bornage de l'ensemble des parcelles concernées. Il a alors été constaté une irrégularité foncière sur la parcelle anciennement dénommée CV 49, propriété de la commune, puisque l'immeuble situé 5 rue Saint Jean empiète sur ce terrain. Le géomètre a donc réalisé une division de la parcelle CV 49 pour que la limite parcellaire corresponde à l'occupation réelle du foncier.

Aussi, la nouvelle parcelle cadastrée section CV n°369, d'une contenance de 55 m², a vocation à être revendue à IAA lors de la signature de l'acte authentique portant sur tout l'ensemble immobilier « Z ». Et la nouvelle parcelle CV n°370, d'une contenance de 10 m², doit être revendue au propriétaire de l'immeuble situé 5 rue Saint Jean. Cette régularisation foncière devrait intervenir avant le début des travaux afin que les limites de propriétés soient clairement définies.

La commune s'est alors rapprochée de la SCI Saint-Jean pour lui proposer la vente de la parcelle CV 370 au prix de 1 euro.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur cette cession.

* * * * *

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20230330-003****du 30 mars 2023****n°003****page 2/2**

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'article L.2221-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la libre gestion des biens relevant du domaine privé des collectivités territoriales,

VU l'article L.3211-14 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux modes de cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers appartenant aux collectivités territoriales, leur groupements et leurs établissements publics,

VU l'article L.3221-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'État sur les projets de cession d'immeuble ou de droits réels immobiliers poursuivis par les collectivités territoriales,

VU l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes,

VU l'article 1593 du code civil relatif aux frais d'acte notarié,

VU la délibération n°7 en date du 7 juillet 2022 portant sur la revente des parcelles au profit d'IAA et précisant que seule une partie de la parcelle CV 49 sera revendue,

VU le projet de démolition reconstruction d'un immeuble d'habitation de 10 logements avec rez-de-chaussée commercial en lieu et place des bâtiments actuels, porté par IAA,

VU le document de modification du parcellaire cadastral en date du 17 novembre 2022,

VU l'avis la demande d'estimation au service du Domaine en date du 28 février 2023,

CONSIDERANT que la limite de propriété de la parcelle anciennement dénommée CV 49 avec l'immeuble situé 5 rue Saint Jean cadastré section CV n°65, ne correspond pas à l'occupation réelle du foncier,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réaliser cette régularisation foncière avant le début des travaux par IAA,

CONSIDERANT l'intérêt public de cette cession foncière,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de céder la partie d'immeuble bâti cadastré section CV n°370, d'une contenance de 10 m², au profit de la SCI Saint Jean, dont le siège social est situé 15 avenue John Fitzgerald Kennedy à Châtellerault, représentée par M. Thomas PITARD, au prix de 1 euro ;
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique aux frais du vendeur, qui s'y engage expressément, en l'étude de Me REVEREAU, notaire à Châtellerault.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICLOUD

Département :
VIENNE

Commune :
CHATELLERAULT

Section : CV
Feuille : 000 CV 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/200

Date d'édition : 28/02/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 086-218600666-20230330-CM_20230330_003-DE

86021 POITIERS Cedex
tél. 05 49 38 24 24 - fax
sdif.vienne@dgfip.finances.gouv.fr

 parcelle CV 370 revendue à la SCI Saint Jean

 parcelle CV 369 revendue à IAA

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



